

Séance du 19 NOVEMBRE 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 50**

**Titre / LA ROCHELLE TERRITOIRE ZERO CARBONE (LRTZC) – CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SCIC COOPERATIVE CARBONE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur GRAU Antoine expose que :

Le programme La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC) regroupe la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA), la Ville de La Rochelle, l'Université de La Rochelle, Atlantech, le Port Atlantique de La Rochelle et 130 partenaires, afin d'atteindre l'ambition de neutralité carbone à horizon 2040. Ce programme est accompagné dans le cadre du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) «Territoires d'Innovation ». Pierre angulaire du Projet LRTZC, la Coopérative Carbone (précédemment appelée Agrégateur Carbone Territorial) a fait l'objet d'une demande de prise de participation de l'Etat dans son capital (Fiche action en investissement 8.1 du dossier LRTZC), et est rentrée en phase d'instruction par la Banque des Territoires qui gère le PIA.

La Coopérative Carbone, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), est créée pour inciter et accompagner les projets du territoire (études, méthodes et finances), puis évaluer et comptabiliser les économies d'émissions de Gaz à Effet de Serre réalisées. Elle va permettre aux projets du territoire de faciliter leur évaluation carbone, de les rendre accessibles aux dispositifs financiers (notamment les Crédits Carbone) et ainsi de faire reconnaître les réductions d'émissions en réalisant des économies d'échelle et identifiant des cofinancements. Elle permettra aux contributeurs carbone (compensation carbone) de pouvoir agir en local en proposant un portefeuille de projets du territoire.

La coopérative aura ainsi pour vocation :

- de proposer un cadre reconnu au niveau national pour l'évaluation des projets ;
- d'apporter une aide méthodologique pour notamment la génération de crédits carbone ;
- de vendre les crédits carbone aux entreprises, collectivités ou individus souhaitant compenser leurs émissions ;
- d'accompagner les acteurs dans la réduction de ces mêmes émissions.

La coopérative carbone sera ainsi un outil d'accélération de l'ambition de neutralité carbone du territoire, et le territoire rochelais le premier en France à créer ce dispositif innovant.

La délibération du Conseil communautaire du 3 septembre 2020 a validé la prise de participation de la CdA au sein de la SCIC Coopérative Carbone à hauteur de 100 000 euros (investissement inscrit au BP 2020) et la signature des statuts de la SCIC Coopérative Carbone.

Aussi, la CdA souhaite s'engager plus loin dans la gouvernance de la SCIC Coopérative Carbone en proposant la candidature d'un représentant du Conseil communautaire au sein du conseil de surveillance, comme le prévoient les statuts de la SCIC Coopérative Carbone.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger au sein du conseil de surveillance de la SCIC Coopérative Carbone.

Aussi, l'article L. 5211-1 du CGCT rend applicable aux EPC le fonctionnement du Conseil communautaire. Ainsi, en application du CGCT, 3 modalités d'élection sont possibles :

- Il est en principe voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ;
- Mais l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le scrutin secret n'est pas obligatoire pour la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au sein du conseil de surveillance.

- Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Vu l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- De désigner un représentant pour représenter la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au sein du conseil de surveillance la SCIC Coopérative Carbone.

La candidature de Monsieur Gérard BLANCHARD est proposée

Monsieur Gérard BLANCHARD ayant obtenu la majorité absolue, est désigné comme représentant de la Communauté d'agglomération de La Rochelle au sein du conseil de surveillance la SCIC Coopérative Carbone.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 72

Nombre de membres ayant donné procuration : 5

Nombre de votants : 77

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 77


Votes pour : 77

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE PRÉSIDENT**

Antoine GRAU

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

Envoyé en préfecture le 30/11/2020  
Reçu en préfecture le 30/11/2020  
Affiché le 26/11/2020   
ID : 017-241700434-20201119-20201119\_50-DE

Date de convocation : 13/11/2020  
Date de publication : 26/11/2020

Séance du 19 novembre 2020 \_ visio-Conférence

**N° 50**

**Titre / LA ROCHELLE TERRITOIRE ZERO CARBONE (LRTZC) – CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SCIC COOPERATIVE CARBONE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président),

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE, M. Vincent DEMESTER, vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, conseillers communautaires délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Dorothee BERGER, M. Sébastien BEROT, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALES, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, M. Arnaud DE CAMBOURG, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Katia GROSDENIER, M. Dominique GUEGO, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, M. Tony LOISEL, Mme Martine MADELAINE, Mme Mariel OCEANE, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD, conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** : M. David BAUDON procuration à M. Vincent COPPOLANI, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Luc ALGAY, conseillers communautaires délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, M. Gérard-François BOURNET procuration à M. Tony LOISEL, Mme Nadège DESIR, Mme Françoise MÉNÈS procuration à M. Pierre GALERNEAU, M. El Abbes SEBBAR procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, M. Michel TILAUD, M. Hervé PINEAU, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, conseillers communautaires.

**Secrétaire de séance** : Mme Michèle BABEUF